



## Dotation exceptionnelle ASC 2020 Distinguez le vrai du faux !

Face à de (trop) nombreux tracts affirmant tout et son contraire, il nous semble important de bien préciser les choses, apporter un éclairage le plus honnête possible et ne pas laisser les agents prendre pour argent comptant tout ce qui s'écrit surtout quand le seul but est soit le dénigrement, soit la victimisation...

**LE CSE du 16 NOVEMBRE VISAIT A DETERMINER LE MONTANT D'UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ?** **Oui**

**ETAIT-IL POSSIBLE DE TRANSFERER UNE PARTIE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT VERS LE BUDGET DES ASC ?** **NON C'est ILLEGAL\* !** Les élus SNU ont voté Contre cette proposition (qui émanait du SNU, il y a quelques mois...) pour ne pas mettre le CSE dans l'illégalité ! En effet si cette possibilité a été envisagée en Mai par les législateurs dans le contexte d'urgence sanitaire (c'est pourquoi le SNU l'avait proposée en Mai) **elle n'a finalement pas été retenue par ceux-ci !**

Si les élus SNU avaient laissé voter cette proposition (récupérée et votée par d'autres syndicats...), **le CSE aurait été hors la loi !** (nb : les élus SNU au bureau de gestion du CSE ne l'auraient pas appliquée !)

Ci-dessous le message de l'assistance juridique du CSE qui vient corroborer nos propos :

\* De : ASSISTANCE Atlantes [assistance@atlantes.fr]  
Envoyé : mardi 17 novembre 2020 15:19  
À :  
Objet : RE: FP/SB CSE POLE EMPLOI GRAND EST : Question

Bonjour Monsieur,

Il est vrai que l'article 1<sup>er</sup> « octies G » du projet de loi n°420 relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire prévoyait qu'à titre exceptionnel et pour un délai de six mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence, le CSE puisse décider de consacrer une partie inférieure ou égale à la moitié de son budget de fonctionnement au financement des activités sociales et culturelles.

Mais cette mesure n'a pas été retenue.

...

Bien cordialement,

Samuel BENCHEIKH

Juriste

FORMATION – ASSISTANCE – CONSEIL – CONTENTIEUX

21 bis, rue du Champ de l'Alouette n 75013 Paris

[www.atlantes.fr](http://www.atlantes.fr)

**LA PROPOSITION VOTEE DE 40 EUROS/AGENT TIENT-ELLE COMPTE, COMME CONVENU, DES RELIQUATS DES LIGNES BUDGETAIRES 2020 NON CONSOMMEES ?**

**OUI !** C'est d'ailleurs la base de la proposition de dotation exceptionnelle qui a été demandée par les élus CSE en Mai/Juin et en Septembre : c'est-à-dire **Utiliser le budget VOYAGES non consommé** du fait de l'impossibilité actuelle de faire des voyages... **le bureau du CSE a ajouté la proposition d'utiliser toutes les lignes budgétaires non consommées en fin d'année pour mettre en place une dotation exceptionnelle !**

**EST-IL POSSIBLE D'AUGMENTER CETTE PROPOSITION A TOUS LES AGENTS POUR LA PORTER A 100 EUROS OU A 170-160-150 EUROS (PAR CATEGORIES C1-C2-C3) ? OUI et NON !**

OUI même si 60 euros minimum supplémentaires par agent couvriraient 246 000 euros de plus au CSE pour ce « one shot » purement démagogique, le CSE a les moyens de verser cette somme à chaque agent

MAIS NON car C'EST UNE PROMESSE IMPOSSIBLE A TENIR :

- Sans hypothéquer les années 2021, 2022 et 2023 et donc mettre en péril l'équilibre financier du CSE
- Sans tenir compte de la baisse de la masse salariale (qui permet de calculer la subvention au CSE)
- Sans tenir compte des récentes embauches de cette fin d'année qui ont droit à certaines prestations
- Sans tenir compte de la volonté de maintenir le niveau actuel des prestations actuelles jusque 2023

CETTE DOTATION EXCEPTIONNELLE ETAIT-ELLE PREVUE ? EST-CE QU'ON PEUT CONSIDERER LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE 40 EUROS COMME MISERABLE ?

Utiliser le terme de « 40 MISERABLES euros » relève pour nous d'une véritable insulte et laissons leurs auteurs assumer leurs (misérables) propos. Mais nous questionne fortement sur le monde dans lequel vivent les représentants de ce syndicat maison... ! Une dotation exceptionnelle reste ... exceptionnel et 40 euros restent une somme loin d'être ridicule ! Apparemment, on ne doit pas vivre dans le même monde ...

LE PERSONNEL A-T-IL DONC ETE FLOUE ? NON car une dotation exceptionnelle reste exceptionnel et seules les promesses impossibles à tenir de certains syndicats ont pu susciter de faux espoirs !

LE PERSONNEL A-T-IL DES PRESTATIONS AU RABAIS ET UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE MISERABLE ?

La preuve par les chiffres : En 2018 un agent percevait : 400 euros Dotation agent + 50 euros (Noel) = 450 euros.

En 2020 un agent perçoit : 380 ou 410 ou 440 + 60 (Noel) + 40 euros (activités culture sport) = 480 ou 510 ou 540 euros

POURQUOI AVOIR FAIT LE CHOIX DE C'KDO ET NON DE CHEQUES VACANCES ANCV ? Simplement pour ne prendre aucun risque vis-à-vis de l'Urssaf et éviter ainsi que les agents et le CSE ne soient obligés de payer des charges sociales ! De plus, dans cette période de voyages annulés, et à l'approche des fêtes, il nous a semblé plus pratique de pouvoir utiliser des chèques cadeaux !

ALORS POURQUOI DE TELLES DISTENSIONS AU SEIN DES SYNDICATS DE POLE EMPLOI ELUS AU CSE ?

Une conception complètement différente de la notion même d'un CSE ! Une conception complètement différente de la notion même des ASC et des prérogatives d'un CSE ! Une implication complètement différente voire opposée dans la gestion actuelle du CSE

...

**Voilà les éléments que nous pouvons vous apporter et qui vous permettront sans aucun doute de vous faire votre propre opinion !**

**Pour les élus SNU au CSE, GERER UN CSE DANS L'INTERET DES AGENTS,**

**c'est PREVOIR et GARANTIR !** Certains représentants de 2 syndicats (aux méthodes pas si éloignées que ça l'un de l'autre, d'ailleurs) ayant été un temps au bureau du CE avant d'en démissionner très vite..., et d'autres qui ne veulent surtout pas y être et devoir y travailler, auraient-ils déjà oublié les obligations et la responsabilité de la fonction ?

**LE SNU en appelle au pragmatisme, au sens des responsabilités, à l'arrêt des mensonges et de la démagogie ! Les élus SNU continueront à proposer des prestations au plus proche des souhaits des agents ! Nous vous souhaitons une belle journée ! Prenez soin de vous et de vos proches !**